

UNION DES MAIRES DES COMMUNES RURALES DE SAÔNE-ET-LOIRE

Blanot, 21 Janvier 2022

Communiqué de Presse

Présidentielle 2022 - SOS Parrains!

La quête des parrainages pour la Présidentielle bat son plein!

Nous découvrons avec étonnement la proposition du Haut-Commissaire au Plan pour une «réserve de signatures » et sommes d'autre part agréablement surpris d'apprendre que l'Association des maires ruraux de France pourrait à elle seule sauver la démocratie!

C'est beaucoup d'honneur et une immense responsabilité qui nous serait confiée!

En revanche, l'A.M.R.F. au plan national et l'U.M.C.R. en Saône-et-Loire n'acceptent pas que l'on considère les Maires ruraux uniquement comme des pompiers de services. En 2019 pour les Gilets Jaunes, en 2020 pour la crise sanitaire et aujourd'hui pour les parrainages.

Dans le même temps, nos demandes précises, raisonnables, argumentées et récurrentes restent très largement sans réponse, toute sensibilité politique confondue, actuelle comme passée... Nous pensons notamment à l'accès aux soins, à la mobilité ou à l'emploi ; et aussi au sort réservé à la Commune, avec souvent la volonté de la limiter dans son pouvoir d'agir (dotations inégales, transferts de compétences automatiques, réductions de l'autonomie fiscale, normes,...).

Avec notre association nationale, nous avons demandé, à plusieurs reprises, que le sujet des parrainages soit traité au lendemain des échéances, puisqu'à chaque fois il est sur la place publique. A 10 semaines du scrutin, il n'est plus l'heure de réformer cette question!

Les Maires ruraux ne doivent pas être condamnés à devenir un sparadrap de la vie publique à quelques semaines de l'échéance présidentielle.

Toute proposition doit d'abord viser à consolider notre démocratie et à réduire les soucis que peuvent rencontrer les élus du fait d'une interprétation systématique de leur parrainage comme un soutien à la personne présentée.

Une association ne peut donner des consignes à ses adhérents sur un sujet qui ne relève pas de sa compétence, ni de son objet. Le Maire est libre de son parrainage et doit le rester dans cette faculté comme dans son mandat.

Jean-François FARENC, Président et le Bureau UMCR 71.